



# Conseil économique et social

Distr. générale  
5 décembre 2011  
Français  
Original : anglais

---

## Commission de statistique

### Quarante-troisième session

28 février-2 mars 2012

Point 4 m) de l'ordre du jour provisoire\*

### Points pour information :

### Journée mondiale de la statistique

## Journée mondiale de la statistique

### Rapport du Secrétaire général

## I. Introduction

1. Dans la décision 41/109 qu'elle a adoptée à sa quarante et unième session, la Commission de statistique a approuvé la date du 20 octobre 2010 pour la célébration de la première Journée mondiale de la statistique, autour du thème de la « Célébration des nombreuses avancées de la statistique officielle » et des valeurs fondamentales de service, d'intégrité et de professionnalisme, en considérant toutefois que chaque pays pouvait définir son thème national, compte tenu des priorités et de la situation nationales (voir E/2010/24, chap. I.B).

2. Après la célébration de la première Journée mondiale de la statistique, le 20 octobre 2010, la Commission s'est félicitée et réjouie, à sa quarante-deuxième session, dans sa décision 42/101, de ce que la célébration de la Journée mondiale de la statistique ait été un succès planétaire et eu un effet positif de sensibilisation à l'importance des statistiques officielles. Elle a aussi rendu hommage à la Division de statistique de l'ONU pour avoir fourni des outils utiles et appuyé les célébrations dans le monde entier. Elle a pris note de la recommandation tendant à allouer suffisamment de temps à la préparation des célébrations aux niveaux national et mondial, et noté que les célébrations de la Journée mondiale de la statistique 2010 avaient touché un large public mais qu'une attention plus grande devait à l'avenir être portée à leur couverture par les médias. Elle a en outre appelé de ses vœux la poursuite de la célébration de journées régionales et nationales de la statistique, dont l'effet positif pour la promotion du rôle des statistiques était avéré (voir E/CN.3/2011/24, chap. I.B).

---

\* E/CN.3/2012/1.



3. Dans le cadre du débat sur la tenue éventuelle de nouvelles journées mondiales de la statistique, la Commission a pris note des propositions tendant à célébrer cette journée à intervalles réguliers, de préférence tous les deux ou cinq ans, et prié la Division de statistique de formuler, en consultation avec son bureau, une proposition au sujet de la fréquence et des modalités de cette célébration et notamment de l'adoption d'une résolution dans ce sens par l'Assemblée générale, et de lui faire rapport à ce sujet à sa quarante-troisième session (ibid.).

## **II. Consultation du Bureau de la Commission de statistique**

4. La Division de statistique, qui assure le secrétariat de la Commission, a examiné et analysé minutieusement les comptes rendus des débats de la Commission à sa quarante et unième session. Sur cette base et celle de consultations des États Membres, elle a présenté une proposition au Bureau pour examen et approbation. Celui-ci a ensuite formulé les recommandations suivantes :

### **A. Périodicité de cinq ans**

5. La majorité des membres de la Commission qui sont intervenus se sont prononcés en faveur d'une périodicité de cinq ans, notamment pour les raisons suivantes :

- Célébrer la Journée mondiale de la statistique partout dans le monde tous les cinq ans donnerait et conserverait à cette manifestation un caractère exceptionnel, qui lui permettrait davantage de donner lieu à des événements d'un grand retentissement et de trouver un large écho auprès du public;
- Les bureaux de statistique nationaux auraient alors davantage de temps à consacrer à leurs journées nationales et régionales et à d'autres activités de relations publiques;
- Étant donné que les bureaux de statistique nationaux et la Division de statistique de l'ONU disposent dans bien des cas de moyens limités pour les activités de sensibilisation, il serait plus réaliste d'envisager un intervalle de cinq ans;
- Cette périodicité suivrait de façon harmonieuse le rythme décennal des recensements mondiaux.

### **B. Modalités**

6. L'organisation décentralisée de la première Journée mondiale de la statistique est l'un des principaux facteurs de son extraordinaire réussite, car elle a permis aux pays et aux institutions internationales de mettre au point des idées et des activités adaptées à leurs spécificités. La Division de statistique, sous l'autorité de la Commission, a joué un rôle moteur en mettant à disposition des outils de sensibilisation (logo, affiches, dossiers de presse, etc.) et en créant une plate-forme d'échange pour faire connaître les activités menées dans différents pays. Il est proposé de conserver ce grand principe d'organisation. Comme l'a recommandé la

Commission de statistique, il conviendrait de s'attacher davantage à obtenir la meilleure couverture médiatique possible. On pourra ainsi atteindre un public encore plus large, qui ne se limite pas aux professionnels de la statistique, pour le sensibiliser à l'importance de la statistique officielle.

### **C. Résolutions de l'Assemblée générale sur de futures journées mondiales de la statistique**

7. En décidant, dans sa résolution 64/267, de proclamer le 20 octobre 2010 Journée mondiale de la statistique, l'Assemblée générale a concouru de manière décisive à appeler l'attention des décideurs – au plus haut niveau – sur la question de la statistique officielle. Il est donc suggéré d'obtenir une décision analogue de l'Assemblée pour les prochaines journées mondiales de la statistique. Plus précisément, il serait bon d'obtenir cette décision en 2014 au plus tard pour la Journée de 2015 afin de ménager suffisamment de temps pour les préparatifs, et ainsi de suite pour les suivantes.

## **III. Conclusion**

8. La Commission est invitée, en prenant note du présent rapport, à confirmer la recommandation du Bureau concernant la célébration quinquennale de la Journée mondiale de la statistique.

---